

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 18387

présenté par

M. Wulfranc et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La disposition contenue dans cet alinéa consiste à retarder de deux ans l'âge de départ anticipé pour les salariés affectés par des risques professionnels. Les auteurs de cet amendement demandent la suppression d'une telle disposition.